



Lettre d'information N°126 – Juillet 2024

1 / 4

Quid de la Stratégie Nationale Bas-Carbone ?

En ces temps électoraux, la crédibilité de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC - *lire en note 1*) pour atteindre les objectifs de neutralité carbone définis d'ici 2050 fait l'objet d'échanges nourris.

Il n'est pas un jour où un débat, un article ou une interview ne traite de ce sujet pourtant, aux dires des sondeurs, éloigné des attentes des Français pour les années qui viennent.

Il y a pourtant des arguments en faveur de la crédibilité de la SNBC :

- **Un cadre ambitieux et cohérent** : La SNBC fixe des objectifs clairs et quantifiables pour chaque secteur d'activité, s'appuyant sur des connaissances scientifiques solides et des analyses prospectives détaillées.
- **Une mobilisation des acteurs** : La stratégie implique l'ensemble des acteurs de la société civile, des entreprises aux citoyens, sans oublier l'Union européenne, l'Etat et les collectivités territoriales, en encourageant la concertation et la co-conception des solutions.
- **Une approche pragmatique** : La SNBC privilégie une approche graduelle, définissant des jalons et des budgets carbone quinquennaux pour suivre les progrès et adapter les actions chaque fois que nécessaire.
- **Un potentiel d'innovation** : La stratégie stimule la recherche et le développement de solutions innovantes décarbonées dans tous les domaines, comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, les procédés industriels bas carbone et les transports propres.

Tous ces points forts ne doivent pas cacher les points de vigilance et les critiques :

- **Ambition contre réalisme** : Certains jugent les objectifs trop ambitieux et craignent un manque de réalisme et des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires à leur concrétisation.
- **Incertitudes et dépendances** : La stratégie dépend de nombreux facteurs tels que l'évolution des technologies, les prix des énergies fossiles, l'enclenchement du nouveau parc nucléaire, le développement des énergies renouvelables (*lire en note 2*) et le contexte international (guerre Russie/Ukraine, moyen orient incendiaire, risques du retour de Trump à la Maison Blanche, etc). Tous ces facteurs, pris un par un ou combinés ensemble, peuvent fragiliser très significativement sa trajectoire.
S'y ajoute en ce moment les incertitudes sur les orientations du nouveau gouvernement qui sera issu du résultat des urnes ce mois-ci.
- **Des mesures incitatives et coercitives** : L'efficacité de la SNBC repose sur un ensemble cohérent de mesures incitatives et contraignantes, dont la mise en œuvre et l'acceptabilité par les acteurs économiques et sociaux sont cruciales... mais pas garanties.
- **Les défis de la sobriété** : La réduction de la consommation des énergies fossiles et des changements de comportements individuels et collectifs sont des défis majeurs, nécessitant des actions volontaristes et des accompagnements spécifiques.
- **Le contexte budgétaire de la France est défavorable** : avec à fin 2023, un déficit public qui a atteint 5,5% du PIB, un solde négatif de l'État à -157 milliards, un autre solde négatif pour les collectivités territoriales à -9 milliards, la dette de l'État (au sens de Maastricht) à 110% du PIB sans oublier des prélèvements obligatoires qui dépassent 43% de ce même PIB, rendant l'appel à l'impôt compliqué, voire impossible au risque de casser la faible croissance.



Il est certain que la crédibilité de la SNBC pour atteindre la neutralité carbone en 2050 réside dans sa capacité à combiner des objectifs ambitieux avec une mise en œuvre pragmatique et inclusive, sensée desserrer les freins et lever les obstacles. L'atteinte de ces objectifs nécessitera des efforts considérables de tous les acteurs, une mobilisation des ressources adéquates et une adaptation permanente aux défis et opportunités qui se présenteront d'ici 2050.

En France, le scénario provisoire publié à fin 2023 de la SNBC cible davantage de rénovations globales, notamment dans les bâtiments énergivores, ce qui requiert des investissements supplémentaires à hauteur de 28 milliards d'euros en moyenne de 2024 à 2030.



Ainsi chaque année entre 2024 et 2030, il faudra investir en faveur du climat 55 milliards d'euros de plus que nous le l'avons fait en 2022. Les besoins budgétaires se concentreront dans la rénovation énergétique des bâtiments, l'électrification des véhicules et la rénovation du réseau ferroviaire et de son matériel roulant.

Pour approfondir notre analyse, l'évaluation de la SNBC dépend de plusieurs facteurs et points de vue.

Objectifs :

- Pour rappel, la SNBC implique de diviser les émissions de GES de la France au moins par 6 d'ici 2050 par rapport à celles de 1990.
- Certains jugent cet objectif ambitieux mais nécessaire pour combattre le dérèglement climatique, tandis que d'autres le qualifient d'insuffisant voire d'irréaliste.

Réalisme et faisabilité :

- Pourtant de nombreuses analyses indiquent que la SNBC est réalisable moyennant des efforts importants et des investissements massifs dans tous les secteurs de l'économie.
- D'autres analyses soulignent les défis considérables liés à la soutenabilité budgétaire, aux changements technologiques, aux modifications des comportements et à l'acceptabilité sociale des transformations requises.

Impacts économiques et sociaux :

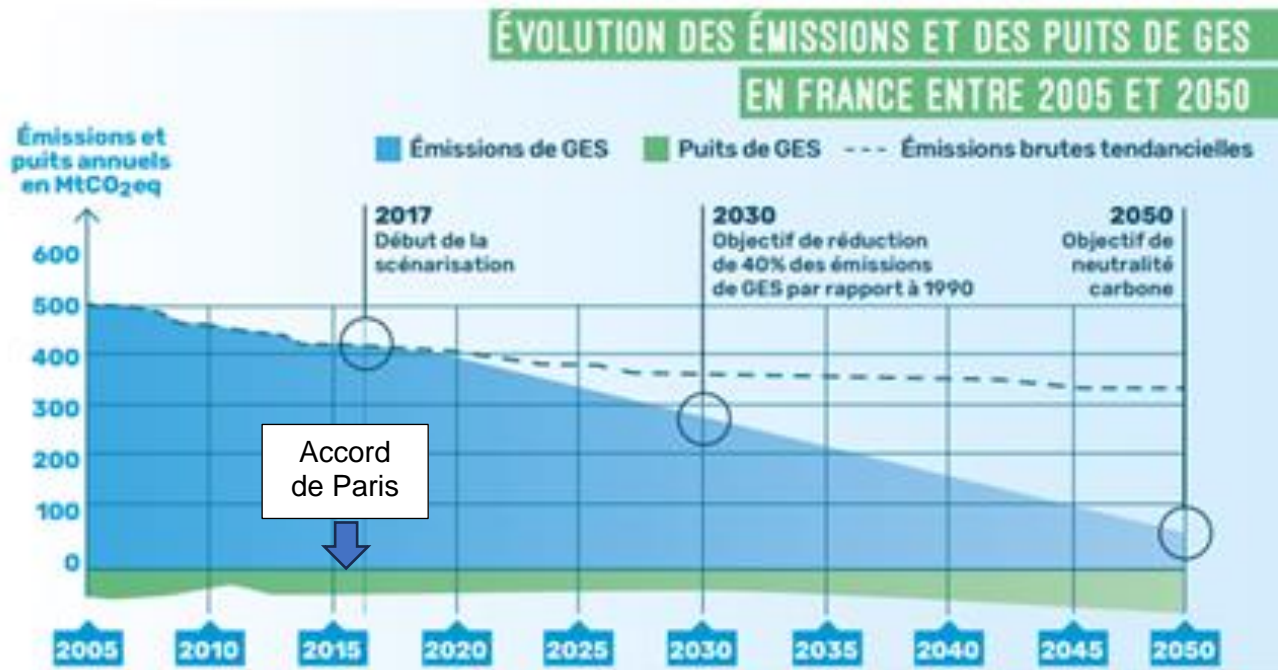
- Certaines études suggèrent que la SNBC devrait générer des impacts économiques positifs, notamment en termes de création d'emplois et de croissance verte.
- Cependant, de fortes préoccupations subsistent quant aux potentiels effets négatifs sur certains secteurs d'activité et bassins d'emplois, ainsi que sur les inégalités sociales engendrées par le dérèglement.

Cohérence et coordination :

- La SNBC s'inscrit dans le cadre international de la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et s'articule avec d'autres politiques nationales et européennes.



- Des critiques pointent du doigt des incohérences entre les objectifs de la SNBC et certaines politiques sectorielles, notamment industrielles et immobilières, ainsi qu'un manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernance publique (pour notre pays : 6 niveaux entre la commune et l'Union !).



Conclusion

Comme vous l'avez sans doute compris à la lecture de la présente lettre, l'évaluation de la SNBC est complexe et sujette à débat. S'il est important de considérer les différents aspects de ladite stratégie, ses ambitions, sa faisabilité, ses impacts potentiels et sa cohérence globale, en tenant compte des différentes perspectives et des incertitudes inhérentes, l'abandonner, minimiser ou reporter ses objectifs serait suicidaire.

N'oubliez pas qu'en 2016 l'Accord de Paris (*lire en note 3*) prévoyait de ne pas dépasser de plus de 1,5°C la température moyenne du niveau préindustriel.

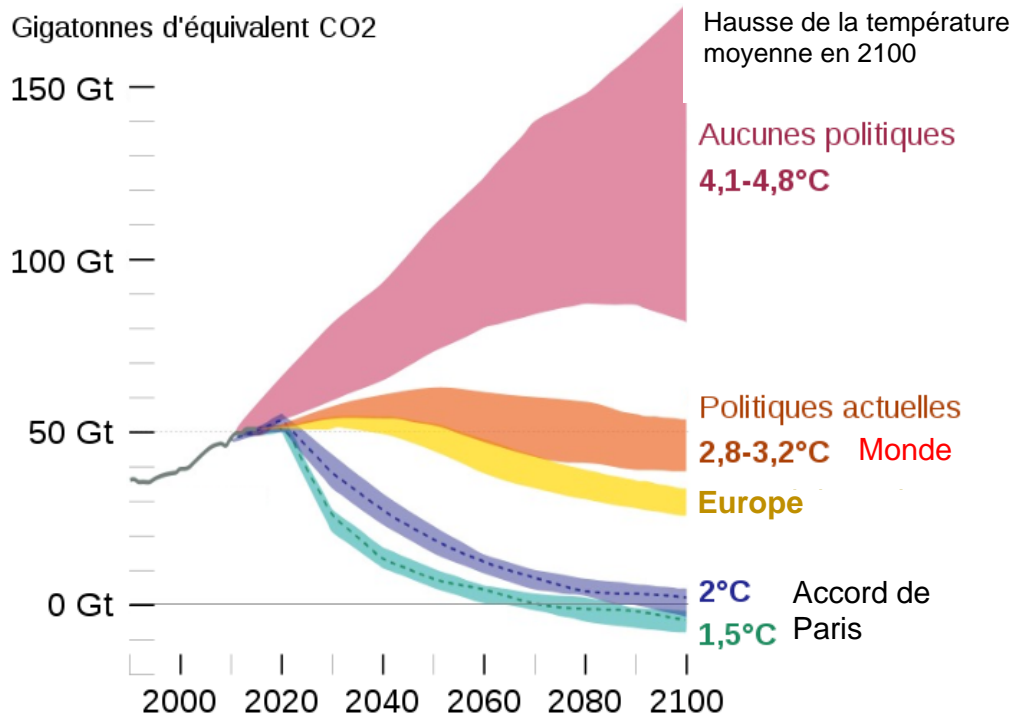
Sachez qu'à ce jour, nous en sommes déjà à +1,45°C ! (*lire en note 4*)

Pourtant cet accord a été ratifié par 196 parties, représentant plus de 95 % des émissions mondiales de GES. Les pays signataires ont adopté des contributions déterminées au niveau national (CDN), lesquelles détaillent leurs engagements de réduction des émissions.

Hors en 2024, le constat sur la mise en œuvre des CDN actuels liés à l'Accord de Paris ne permet pas de limiter le réchauffement à +1,5°C. Problème sérieux qui entraînera une possible augmentation de +2,7°C d'ici la fin du siècle. Perspective d'autant plus inquiétante qu'en Europe, ledit réchauffement est deux fois plus rapide que dans le reste du monde (*lire en note 5*) alors que l'Union fait de gros efforts.



Évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre



Si cette note d'information succincte éveille des attentes ou des questions au sein de votre entreprise ou de votre organisation, DCR Consultants se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion vers ce que le marché attend et ce qui pourrait vous être profitable.



Cordiales salutations.

Denis CHAMBRIER

Consultant Senior

denischambrier@dcr-consultants.com

Mobile : 06.7777.1883

Note 1 : ecologie.gouv.fr : SNBC

Note 2 : [The Shift Project](#)

Note 3 : [l'Accord de Paris](#)

Note 4 : [Organisation météorologique mondiale](#)

Note 5 : [Réchauffement climatique en Europe](#)

© DCR Consultants – Juillet 2024